

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Tarifs régionaux de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) – Reconduction des modulations »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) prélevée sur les carburants automobiles est partagée entre l'État, les Régions et les Départements en compensation de transferts de compétences intervenus depuis 2006. Elle représente un quart des ressources hors emprunt de la Région.

Le Président du Conseil régional propose de reconduire la modulation des tarifs de TICPE votée pour 2016 :

- de 1,15 € par hectolitre de gazole ;
- de 1,77 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

Par ailleurs, compte tenu de l'engagement du Conseil régional dans le financement de Bretagne à grande vitesse, il propose de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2017, la majoration complémentaire des tarifs de TICPE dans les limites maximales autorisées :

- soit 1,35 € par hectolitre de gazole ;
- et 0,73 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les ressources découlant de la TICPE sont indispensables au budget de la Région, tant pour répondre aux transferts de compétences que pour mener à bien le projet Bretagne à grande vitesse. Le CESER approuve donc la reconduction des tarifs déjà appliqués.

Pour l'avenir, il relève que la part dite de modulation, mise en place en 2007 dans le cadre de la décentralisation, est soumise à une autorisation de l'Union européenne, autorisation normalement échue fin 2015 et reportée à fin 2016 en raison de la fusion des Régions. Dans ce contexte, il sera important de voir si l'Union européenne consent un nouveau report d'un an, ou comment la loi de finances 2017 intégrera le dispositif de compensation attendu.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Tarifs régionaux de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) - Reconduction des modulations

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOÛ (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord UNAPEI-CREAI), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 19

Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Françoise LE LOARER Comité régional CGT de Bretagne

Le Conseil régional propose une nouvelle fois la reconduction des modulations de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques.

La Région s'appuie sur le financement d'infrastructures de transports collectifs tel que Bretagne Grande Vitesse et sur les transferts de compétences assumés pour justifier la reconduction de la majoration des tarifs de la TICPE.

La CGT considère que ce choix, une nouvelle fois, va pénaliser les habitants de notre région les plus modestes, les plus précaires, les demandeurs d'emploi. Ceux dont le pouvoir d'achat stagne, voire régresse. Ceux qui sont aussi souvent contraints de prendre leur véhicule pour aller au travail, et pour tous leurs déplacements du quotidien, non par choix mais par nécessité.

Rappelons qu'à l'origine de la TICPE il y avait la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) qui avait été créée pour financer les modes de transport alternatifs à la route et dont le financement devait reposer essentiellement sur les professionnels du transport routier et plus modestement sur les usagers. Avec la TICPE seuls les usagers sont mis à contribution. Force est de constater que nous sommes loin de l'objectif de départ ! Notons que les raisons avancées par le gouvernement pour expliquer l'abandon de l'écotaxe justifient la TICPE !

La CGT qui n'est pas a priori opposée au principe d'une TIPP dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, considère qu'il est urgent de revenir à la vocation d'origine de cette ressource.

Nous revendiquons également la mise en place d'un système de stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe alors qu'une augmentation substantielle de ces prix est annoncée.

Pour toutes ces raisons la CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.